

Performance et gouvernance de l'entreprise

Déclaration du groupe de la CGT

La CGT partage l'ambition de l'avis : construire une efficacité sociale, économique et environnementale de l'entreprise à partir d'un projet entrepreneurial de long terme, d'une mobilisation collective respectueuse de tous ses acteurs, dont les salariés, la garantie de rapports équilibrés entre l'entreprise, les fournisseurs et la collectivité.

De ces objectifs découle une réflexion sur la conception de l'entreprise. Nous soutenons la définition innovante d'un statut juridique de l'entreprise portant l'impératif de mission de création collective, de nouvelles règles de solidarité entre toutes les parties prenantes et les modalités de participation des salariés à l'élaboration de sa stratégie.

L'enjeu d'une démocratisation de l'entreprise et de l'exercice de sa responsabilité sociale (RSE), y compris dans une dimension territoriale, est un élément majeur de sa performance.

Nous retenons la nécessité de promouvoir une politique de co-traitance et du partage du risque en lieu et place de la sous-traitance traditionnelle.

Nous aurions souhaité dépasser l'appel à une réforme d'envergure préservant les relations inter-entreprises et proposer des dispositifs concrets d'incitation et de suivi de leur mise en œuvre.

Concernant la RSE, nous partageons la mise en place d'indicateurs d'évaluation des progrès réalisés, tout en regrettant la non généralisation du bilan annuel RSE à toutes les entreprises, concrétisant ainsi une gouvernance dans le respect des intérêts des acteurs dans et hors de l'entreprise.

Néanmoins, nous regrettons les nombreuses insuffisances qui subsistent dans l'avis. Il aurait été judicieux de ne pas oublier la question des entreprises publiques. Un manque important de l'avis réside dans l'absence de toute mention de l'un des acteurs principaux de la gouvernance des entreprises : les banques. Les difficultés d'accès des PME au crédit bancaire sont une des causes de la stagnation économique.

Par ailleurs, l'engagement collectif des salariés est essentiellement appréhendé à travers l'actionnariat, l'intéressement et la participation. Mais le hiatus existant entre leur fort intérêt professionnel et leur faible mobilisation dans l'entreprise n'apparaît pas. Rien n'est préconisé pour lutter contre la précarité, la généralisation de la souffrance au travail, y compris parmi les salariés qualifiés, et pour la reconnaissance des qualifications.

La nécessaire participation des salariés à l'élaboration de la stratégie de l'entreprise se conclut timidement, renvoyant à un bilan *a posteriori* et une participation limitée des organisations syndicales au conseil d'administration.

Il ne pourra exister de performance globale durable de l'entreprise sans un autre niveau de reconnaissance et donc de mobilisation collective des salariés.

En conclusion, malgré nos réserves sur les insuffisances de l'avis, parce que nous partageons la nouvelle conception de l'entreprise et la rupture avec la logique de financiarisation notamment, le groupe CGT a voté l'avis.